

Séance du 22 Octobre 2009

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 16 Octobre 2009, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mmes Bisauta, Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Darmendrail, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Gouffrant à Mme Dumas ; M. Pommiez à Mme Lauqué ; Mme Chabaud-Nadin à Mme Demont ; Mme Castel à Mme Durruty ; Mme Touraton à Mme Doucet-Joyé.

ABSENTE : Mme Loupien-Suarès.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

OBJET : REGIE DES EAUX - Protection des sources de l'Ursuya - Approbation du dossier et lancement de la procédure d'autorisation et de Déclaration d'Utilité Publique

Mme GIBAUD-GENTILI présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le 19 juillet 2007, vous aviez délibéré pour approuver le programme prévisionnel des actions à conduire afin de parvenir à une protection réglementairement conforme, des sources exploitées par notre Commune pour la production d'eau destinée à la consommation humaine.

Alors que la protection des sources du Laxia est à ce jour réalisée, le dossier permettant d'engager la procédure d'autorisation et de Déclaration d'Utilité Publique pour les sources de l'Ursuya vient de nous être fourni par le bureau d'études spécialisé BPR Rigueur et Audace, que nous avons choisi.

Le dossier dresse un panorama exhaustif des causes de vulnérabilité des sources de l'Ursuya. Il expose toutes les mesures de protection définies par M. Berre, hydrogéologue agréé désigné par l'Etat et se conclut par un avis favorable à la poursuite de l'exploitation de 79 sources parmi les 105 utilisées jusqu'à présent et de 5 forages profonds dont 2 seulement sont en service à ce jour.

Le dossier évalue à 850 000 € H.T. le coût des travaux de mise en conformité à engager par notre Commune sur le territoire de Cambo-Les-Bains, Hasparren et Macaye.

Je vous propose d'approuver ce dossier et d'autoriser Monsieur le Maire à saisir Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques pour qu'il procède à l'ouverture de l'enquête publique dans les meilleurs délais.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.